



SNUDI-FO
Des Ardennes
Cotisation 2015

Assurance
professionnelle
comprise



Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						129	132	139	146	155	170
Coût réel après réduction d'impôt						43	44	46,3	48,6	51,6	56,6
Professeurs des écoles, classe normale			136	143	150	154	164	176	188	202	218
Coût réel après réduction d'impôt			45,3	47,6	50	51,3	54,6	58,6	62,6	67,3	72,6
Professeurs des écoles hors classe	164	185	199	212	230	245	259				
Coût réel après réduction d'impôt	54,2	61,6	66,3	70,6	76,6	81,6	86,3				

Correctif à apporter à la cotisation

Chargé d'école	+ 2 euros
Directeur 2-4 cl	+ 5 euros
Directeur 5-9 cl	+ 10 euros
Directeur 10 cl et +	+ 13 euros

Autres catégories de personnels	
Contrat aidé 20 heures	45 euros
Contrat aidé 35 heures	80 euros
Professeur Stagiaire	100 euros

Temps partiel : Au prorata du temps travaillé

Retraité : 40% de la cotisation de l'échelon validé pour la retraite

La cotisation est déductible à 66% des impôts, 100% avec les frais réels. Si vous ne payez pas d'impôt, les 2/3 de la cotisation seront remboursés par le Trésor public, par chèque.

SNUDI-FO Bulletin d'adhésion 2015 (à renvoyer au siège du syndicat—SNUDI-FO, Bourse du travail, 21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 Charleville-Mézières)

Melle, Mme, Mr :	Prénom:	Échelon:
Corps: Instituteurs– P.E. – Adjoint(e)- Directeur– AIS – PMF – Suppléant – IUFM – Retraité		
Date de naissance :		
École:	Adresse personnelle:	
Tel :	E-mail :	@
Déclare adhérer au SNUDI Force Ouvrière		Date et signature